

# LISTE DES CENTRES DE REVALIDATION POUR LA FAUNE SAUVAGE

Les Centres de Revalidation sont équipés pour prendre en charge les oiseaux et les animaux sauvages, en détresse. Ils détiennent toutes les autorisations requises pour accueillir, soigner et revalider les espèces protégées.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) gère le seul centre de la Région bruxelloise, elle aide les autres centres afin de maximaliser les chances de réinsertion dans la nature des animaux recueillis.

## RÉGION BRUXELLOISE

LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht  
Tél. : 02 521 28 50 • [protection.oiseaux@birdprotection.be](mailto:protection.oiseaux@birdprotection.be)

## RÉGION WALLONNE

### PROVINCE DU BRABANT WALLON

Birds Bay A.S.B.L - Allée Bois des Rêves  
Domaine provincial du Bois des Rêves - 1340 Ottignies-LLN  
GSM : 0495 311 421 • 0498 501 421 (de 9h à 20h)

L'Arche, allée du Traynoy 14 - 1470 Bousval • Tél. : 010 61 75 29

### PROVINCE DU HAINAUT

CREAVES Templeuve, rue Estafflers 29A - 7520 Templeuve (Tournai)  
Tél. : 069 35 24 83

Clos de l'Olivier, rue du Bourrelrier 21 - 7050 Masnuy-St-Jean  
Tél. : 065 23 59 75 • GSM : 0475 92 38 11

L'Orée A.S.B.L, rue Basse 31 - 7911 Frasne-lez-Anvaing  
Pierre Parez • Tél. : 069 86 61 38

Pierre Patiny, (ne recueille plus d'animaux)  
6140 Fontaine-l'Évêque • Tél. : 071 52 33 53

Virelles-Nature A.S.B.L, rue du Lac 42 - 6461 Virelles (Chimay)  
GSM : 0476 94 22 25

### PROVINCE DE NAMUR

CREAVES de Namur, chaussée de Nivelles 343 - 5020 Temploux  
GSM : 0477 70 98 03

### PROVINCE DE LIÈGE

Le Martinet A.S.B.L, rue du parc 1/3  
4910 Theux • GSM : 0496 70 84 95

Administration communale de St Nicolas,  
Terril du Gosson, rue Chantraîne 161 - 4420 St Nicolas  
Tél. : 042 34 66 53 • GSM : 0471 50 24 07

Berthold Thomahsen, Ländegasse 4 - 4760 Murringen (Bullange)  
GSM: 0471 19 31 67

Les découvertes de Comblain-au-Pont A.S.B.L,  
Place Leblanc 13 - 4170 Comblain-au-Pont • Tél. : 043 80 59 50

Annexe Masnuy-St-Jean, rue E.Permanne 7- 4280 Wansin (Hannut)  
Tél. : 019 63 44 01 • GSM : 0475 64 48 72

### PROVINCE DU LUXEMBOURG

Jeanine Denis, rue du Parc 24 - 6990 Hotton • GSM : 0479 58 59 53

## RÉGION FLAMANDE

### PROVINCE D'ANVERS

Mieke De Wit, Langstraat 29/1 - 2270 Herenthout • Tél. : 014 51 40 41

Marcel Peeters, Holleweg 43 - 2950 Kapellen • GSM : 0473 48 48 97

### PROVINCE DU BRABANT FLAMAND

Marc Van de Voorde, Boeksheide 51 - 1840 Malderen  
Tél. : 052 33 64 10

### PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE

Claude Velter, Provinciaal Domein Raversijde,  
642 Nieuwpoortsesteenweg - 8400 Oostende • Tél. : 059 80 67 66

### PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE

Nick De Meulemeester, Liedermeeersweg 14 - 9820 Merelbeke  
Tél. : 09 230 46 46

Eddy De Koning, Kreek 52 - 9130 Kieldrecht • GSM : 0472 36 51 03

Nancy Van Liefferinge, Filip Berlenge,  
Hoge Buizemont 211 - 9500 Geraardsbergen  
GSM : 0478 88 47 74 • 0475 25 40 75

### PROVINCE DU LIMBOURG

Sil Janssens, Industrieweg Zuid 2051 - 3660 Opglabbeek  
Tél. : 089 85 49 06

Rudy Oyen, Strabroekweg 32 - 3550 Heusden-Zolder  
Tél. : 011 43 70 89 • GSM : 0475 78 85 82

## FRANCE

Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA),  
Maison Forestière du Loosthal, Route Départementale 134  
F - 67330 Neuwiller-Les-Saverne • Tél. : 0033 3 88 01 48 00

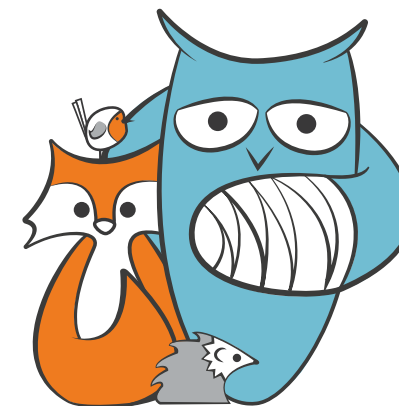
L. Larzilliere, rue R. Mahoudeaux - le taillis 11 - F - 02500 Hirson  
Tél. : 0033 3 23 58 39 28

## PAYS-BAS

Charles Brosens, Luitertweg 36 - NL-4882TD - Zundert, Pays-Bas  
Tél. : 0031 76 597 41 65

## LUXEMBOURG

Parc le'H, Dudelange 3428 - L- Luxembourg  
[info@centredesoins.lu](mailto:info@centredesoins.lu) • Tel: 00352 26 51 39 90



## VOUS TROUVEZ UN ANIMAL SAUVAGE BLESSÉ ... QUE FAIRE ?

RECUEILLIR - SOIGNER - RELÂCHER



## CENTRE DE REVALIDATION POUR LA FAUNE SAUVAGE

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux



Rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht  
02/521.28.50

[protection.oiseaux@birdprotection.be](mailto:protection.oiseaux@birdprotection.be)  
[www.protectiondesoiseaux.be](http://www.protectiondesoiseaux.be)

 Protection des oiseaux - LRBPO

# VOUS TROUVEZ UN ANIMAL SAUVAGE BLESSÉ ... QUE FAIRE ?

La première chose à faire est de contacter un centre de revalidation au plus vite. Ceux-ci prennent en charge tous les animaux sauvages en détresse. L'objectif étant de soigner l'animal pour ensuite lui rendre sa liberté. Pour sa survie, ne tentez pas de le soigner vous-même.

Attention, certains jeunes animaux semblent abandonnés mais n'ont pas nécessairement besoin de votre aide. En effet, ils peuvent toujours être nourris par leurs parents. Il est donc souvent préférable de les laisser dans la nature. De plus, de nombreux jeunes oiseaux quittent le nid prématurément. Si le nid est accessible, vous pouvez replacer l'oiseau à l'intérieur, à côté des autres jeunes.



Avant de saisir l'oiseau ou l'animal, observez son comportement et assurez-vous qu'il ait réellement besoin d'aide et qu'il n'est pas dangereux pour vous.

## SI VOUS TROUVEZ UN ANIMAL EN DÉTRESSE

- Placez-le dans une boîte en carton percée de quelques trous, évitez une cage métallique où il risquerait de se blesser à nouveau ou d'abîmer son plumage si c'est un oiseau.
- Placez la boîte dans une pièce sombre et tempérée en attendant son acheminement vers un centre de revalidation.
- Ne le nourrissez pas sans être certain de ce qu'il peut manger. La plupart des animaux peuvent vivre facilement plusieurs heures sans manger, pas d'inquiétude donc. Le pain et le lait sont à proscrire.
- Ne forcez pas l'animal à boire ou à manger.
- N'administrez aucun médicament. Certains produits couramment utilisés pour l'homme ou les animaux domestiques peuvent être toxiques pour d'autres.
- N'exhibez pas votre trouvaille à vos amis, ne faites pas de photo avec un flash. Les animaux sauvages sont très vite stressés, chaque manipulation inutile peut aggraver son état.

## QUELQUES CONSEILS :

- En Belgique, la plupart des espèces d'animaux sauvages sont protégées. Il est donc interdit de les détenir, même si c'est pour les soigner. La législation n'autorise pas les centres à relâcher certaines espèces (comme les exotiques). Elles ne sont parfois pas acceptées par les centres de revalidation.

- Pour attraper un animal, vous pouvez le recouvrir avec un tissu épais ou un essuie. Il sera plus facilement immobilisé.

## LES OISEAUX

- Si vous trouvez un rapace, soyez prudent, prenez garde à ses serres (ses pattes), elles sont plus dangereuses que son bec.
- Si vous trouvez un héron ou un autre grand échassier comme une cigogne, attrapez-lui le cou, juste en dessous de la tête. Méfiez-vous de son bec, maintenez-lui la tête pour qu'il ne puisse pas vous atteindre.

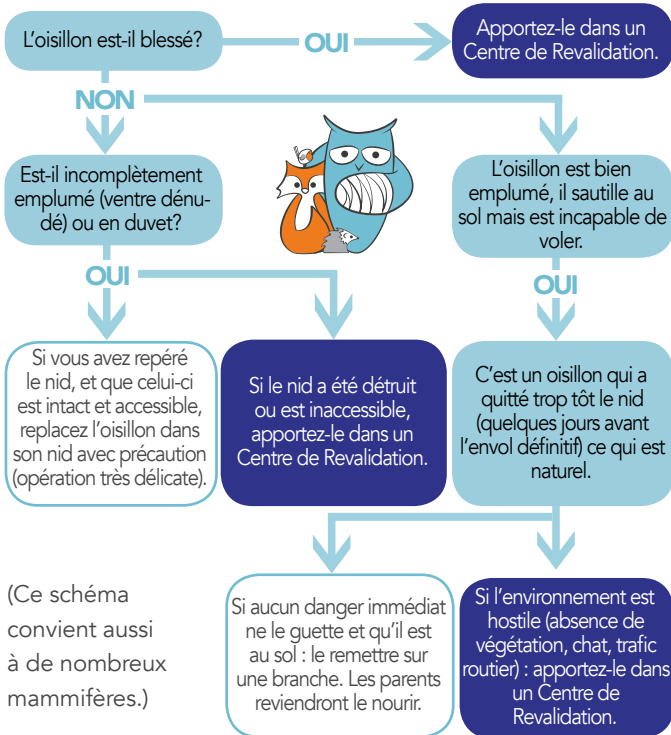
## LES MAMMIFÈRES

- Si vous trouvez un renard, méfiez-vous des morsures qu'il pourrait infliger.
- Un hérisson aperçu en plein jour est en danger (sauf s'il a été dérangé).
- Les lapereaux et les jeunes cervidés (daim, chevreuil, etc.) sont rarement abandonnés. Si le cadavre de la mère n'est pas visible, ne le touchez pas et éloignez-vous.

## PLUS D'INFO ? :

[www.protectiondesoiseaux.be](http://www.protectiondesoiseaux.be)

Visitez aussi notre site pour devenir membre ou bénévole.



# RECUEILLIR - SOIGNER - RELÂCHER